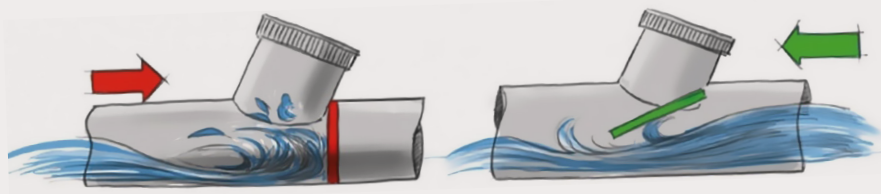


Protection contre le reflux



DÉFINITION.

Les protections contre le reflux permettent d'isoler votre habitation d'une montée en charge du réseau public qui peut survenir en cas de période pluvieuse intense comme une pluie orageuse. Ces protections sont particulièrement utiles quand vous êtes raccordées à un réseau public d'assainissement unitaire (réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales mélangées).

1 Pourquoi ce dispositif ?

- ✓ Lors d'un événement pluvieux intense, le niveau d'eau dans le réseau public peut s'élever jusqu'à atteindre le niveau de la chaussée. Des caves, sous-sols et cours peuvent être inondés en raison de la présence de siphons de sol et d'équipements sanitaires situés en dessous du niveau de chaussée et non protégés par un dispositif de protection contre le reflux (ou mal protégés quand l'équipement présente un dysfonctionnement). Pourtant, la présence et l'entretien de ce dispositif sont imposés par le règlement du service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

2 Quels sont les risques ?

Les principaux risques encourus à la suite de reflux des eaux :

- ✓ Mise en danger des habitants
- ✓ Perte totale ou partielle des biens
- ✓ Perte d'étanchéité des menuiseries
- ✓ Humidification des murs

Attention, votre assurance pourrait s'appuyer sur l'absence du dispositif, un défaut d'entretien ou un dysfonctionnement avéré pour justifier la non-indemnisation des pertes.

3 Conception

La protection est réalisée à l'aide de clapet anti-retour. Ces clapets se ferment lorsque la pression de l'eau est plus forte en aval du réseau qu'en amont. Elles peuvent avoir un rôle secondaire également dans la diminution des nuisances olfactives provenant des réseaux d'assainissement. **On distingue :**

- ✓ Les clapets de nez : ils sont généralement posés à l'extrémité de la canalisation à protéger dans un regard existant.
- ✓ Les clapets en ligne : ils sont directement mis en œuvre sur la canalisation sur une section horizontale souvent dans un sous-sol, garage ou vide sanitaire accessible.
- ✓ Les clapets dans un regard : ce sont des regards dans lequel est intégré le clapet anti-retour. Ces regards peuvent être positionnés dans l'espace vert à condition de garder une bonne accessibilité au dispositif.



- ✓ L'implantation de la protection doit être effectuée en aval de vos installations sanitaires.

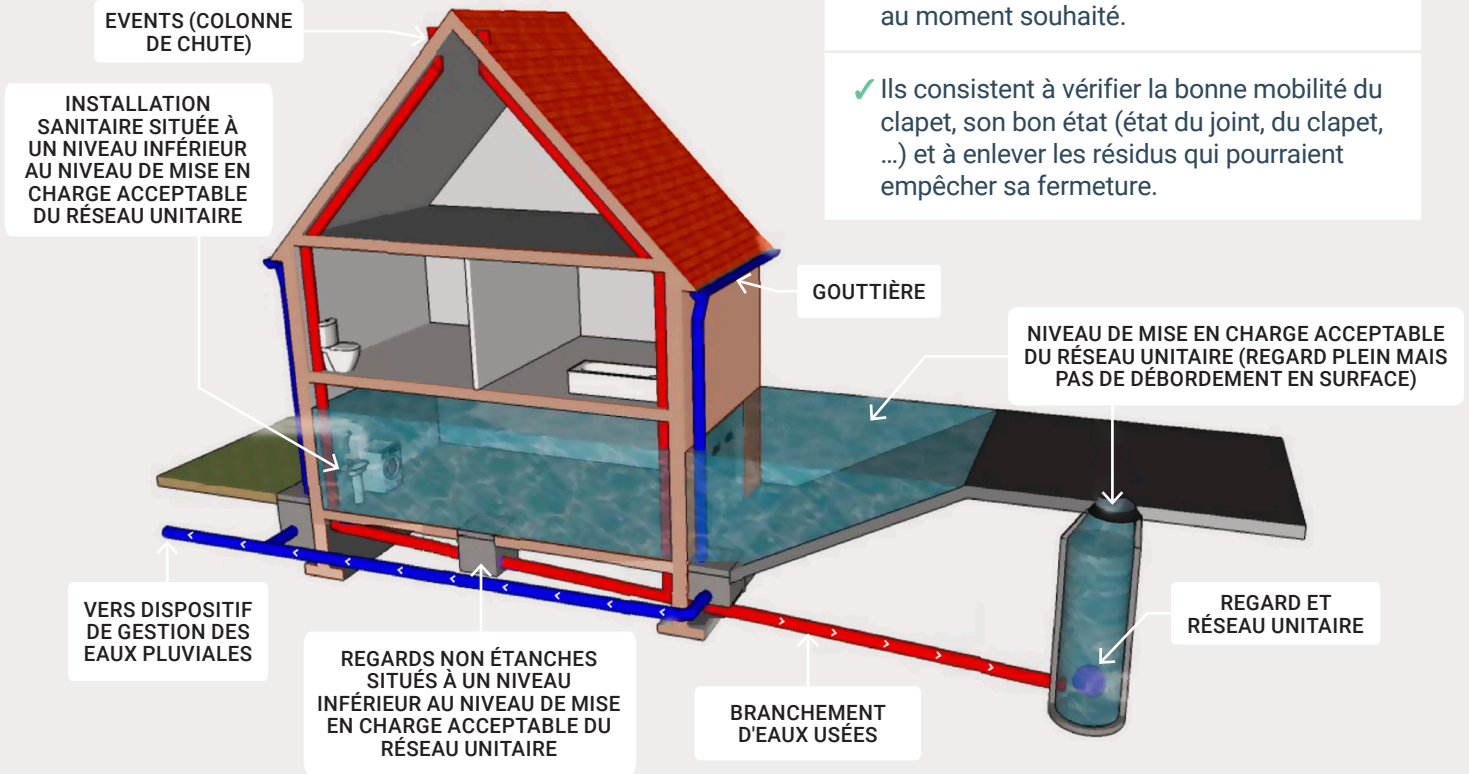
- ✓ Il doit être accessible pour faciliter l'entretien.

4 Conseils d'entretien

✓ L'entretien et le nettoyage doivent se faire très régulièrement pour éviter le bouchage de celui-ci et le non-basculement du clapet au moment souhaité.

✓ Ils consistent à vérifier la bonne mobilité du clapet, son bon état (état du joint, du clapet, ...) et à enlever les résidus qui pourraient empêcher sa fermeture.

≈ Sans protection



≈ Avec protection (clapet anti-retour)

